



Préavis municipal n° 23/2026

Concernant un crédit d'études pour le renouvellement des infrastructures routières et souterraines communales ainsi que la réfection du pont de Brent, pour un montant total de CHF 1'387'000.-

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 23/2026 s'est réunie le 17 août 2026 et s'est constituée comme suit :

Président
Membres
Rapporteure

Laurent Volper

Annalena Hellmüller
Jean-Marc Demierre
Frédéric Schneiter
Lydie Michailat Mayer
Claude Schwab
Mirta Olgiati Pelet
Olivier Gotti
Membre consultatif COFIN Bertrand Nanchen

Présences
17/08 19h30 à 21h30
✓
✓
✓
✓
✓
Excusé
✓
✓
✓

Préambule

La commission s'est réunie en présence de M. Jacques Chevalley, municipal en charge, et de M. Thierry Cachin, chef du service de l'Urbanisme et des travaux. Elle les remercie pour leurs explications.

Le préavis sollicite un crédit d'études de CHF 1'387'000.- TTC pour huit projets de renouvellement des infrastructures routières et souterraines, dont le pont de Brent.

Ce montant concerne exclusivement les études. Le coût des futurs travaux, estimé séparément à ce stade à CHF 14'690'000.-, fera l'objet de préavis de réalisation ultérieurs.

Analyse

1. Objet, déroulement et calendrier d'étude

Le crédit doit financer les études encore nécessaires pour chacun des huit objets : relevés et investigations, élaboration ou actualisation des projets, procédures d'autorisation et préparation des appels d'offres. Leur étendue varie selon l'état d'avancement. Pour l'objet 3.2 (5.2 ci-dessous) le mandat d'études ont déjà fait l'objet d'un appel d'offres, alors que celui relatif à la route de Tercier repose en partie sur des études antérieures à reprendre ou à compléter. Les futurs travaux resteront soumis à des préavis de réalisation distincts (cf. partie 6 ci-dessous).



Les estimations des coûts reposent à ce stade sur l'expérience du bureau technique, l'historique de chantiers comparables et l'état apparent des infrastructures. Les sondages et investigations permettront de préciser les interventions nécessaires et leurs coûts.

Les études devraient être engagées dès 2027, selon leur avancement et les priorités. La rénovation de la route de Tercier, déjà repoussée à plusieurs reprises, ne peut toutefois plus être différée.

2. Regroupement de plusieurs objets dans un même préavis

Le regroupement de plusieurs projets dans un même préavis évite de multiplier les préavis et permet à l'administration de faire avancer plusieurs études en parallèle. Il oblige toutefois le Conseil communal à voter en bloc sur des projets qui ne présentent pas nécessairement le même degré d'urgence ou de maturité. Un projet particulièrement important peut ainsi entraîner l'acceptation de l'ensemble du crédit ; à l'inverse, un projet controversé peut mettre en difficulté les autres. Cette situation est plus délicate encore lorsqu'un projet intercommunal, comme le pont de Brent, dépend également de la décision d'une autre commune.

Dans ce contexte, la commission juge souhaitable qu'à l'avenir, lorsqu'un préavis regroupe plusieurs objets, le montant sollicité pour chacun d'eux figure sur une ligne distincte dans les conclusions. Elle considère également que les objets intercommunaux devraient, dans la mesure du possible, être présentés dans des préavis distincts de ceux portant exclusivement sur des objets communaux.

3. Nature du crédit et plafonnement

La commission a demandé si les montants indiqués pour chaque projet constituaient des plafonds formels et si un solde pouvait être réaffecté à un autre objet. M. Chevalley a indiqué qu'il ne devait pas y avoir d'effet de « vases communicants », ce que la commission considère comme un engagement de la Municipalité.

M. Cachin a ajouté que ces estimations avaient été établies de manière prudente et comprenaient des marges importantes. Compte tenu de leur caractère encore provisoire, la commission n'a pas jugé nécessaire d'en faire des plafonds formels. Elle a ainsi admis, pour le présent préavis, que seul le montant global de CHF 1'387'000.– constitue le plafond soumis au vote.

Enfin, M. Nanchen, COFIN, a relevé que l'addition des huit montants figurant à la page 9 atteignait CHF 1'423'000.–, soit CHF 36'000.– de plus que le crédit demandé. M. Chevalley a indiqué avoir également constaté cet écart et confirmé que le montant soumis au vote demeurerait fixé à CHF 1'387'000.–. La commission en a pris acte et s'est prononcée en connaissance de cause.

4. Choix des projets, financement et coordination

Selon les explications fournies, une étude confiée à un bureau spécialisé a permis d'évaluer l'état du réseau routier et de hiérarchiser les interventions. Le choix tient aussi compte des réseaux souterrains et de la coordination des travaux afin d'éviter des interventions successives sur une même chaussée.

Les dépenses liées à l'eau potable et à l'évacuation des eaux sont imputées aux comptes affectés ; l'entretien courant relève du budget de fonctionnement.

Plusieurs commissaires se sont étonnés du niveau des honoraires et ont proposé de mettre les mandats d'ingénieurs en concurrence avant de solliciter le crédit, afin de fonder celui-ci sur les offres reçues plutôt que sur une estimation générale. M. Chevalley a expliqué qu'un tel appel d'offres exigeait un cahier des charges suffisamment précis. Pour l'objet 3.2 un appel d'offres portant sur le mandat d'études a déjà été réalisé et les offres reçues ont permis de préciser les montants demandés.



La commission a insisté sur la nécessité d'inscrire chaque projet dans une vision globale et cohérente de la mobilité, en s'appuyant notamment sur le plan des mobilités élaboré à la fin de la précédente législature. M. Cachin a indiqué que les itinéraires et les points faibles recensés en matière de mobilité sont désormais cartographiés dans Cartoriviera et seront pris en compte dans les études. La commission formule dès lors le vœu que les futurs préavis de réalisation présentent clairement, pour chaque projet, les enjeux de mobilité identifiés et les mesures envisagées.

La commission a ainsi reçu la confirmation que chaque futur préavis de réalisation englobe, lorsque c'est pertinent, un chapitre dédié aux enjeux de mobilité et aux mesures envisagées.

5. Examen des projets

Les commissaires ont relevé la brièveté des présentations des objets dans le préavis, à l'exception de celle relative à l'objet n° 8 (pont de Brent) et les ont trouvées lacunaires.

5.1 Chemins des Cerisiers et du Porteau

La chaussée et les réseaux d'eau potable sont fortement dégradés, nécessitant une intervention depuis plusieurs années. Le projet a pris plusieurs années de retard à cause des oppositions dans le cadre du plan d'affectation « En Porteau ». L'étude précisera le périmètre, les éventuelles adaptations de largeur et les mesures de mobilité, en coordination avec les projets de développement du secteur.

Concernant le PA susmentionné, M. Chevalley a rappelé que la procédure est toujours en cours. À la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 octobre 2024, la CDAP a annulé la décision d'adoption du plan et renvoyé la cause à l'autorité communale afin que la question des surfaces d'assollement soit instruite et qu'une nouvelle décision soit rendue par le Conseil communal. Le projet se poursuit, mais son issue demeure incertaine. Les études routières sur les chemins des Cerisiers et du Porteau devront tenir compte de son évolution.

5.2 Rio Gredon, Pré-au-Blanc, Hauteville, Ferreyres et Fenil

Le mandat d'études a déjà fait l'objet d'un appel d'offres et le montant demandé a été établi sur la base des offres reçues. Le projet vise principalement à mettre hors service une conduite vétuste située sous l'autoroute, ainsi qu'à renouveler certaines conduites d'eau potable et à en poser de nouvelles, afin de réduire les pertes et de sécuriser le réseau.

5.3 Route de Tercier

Un projet d'aménagement de la route de Tercier avait déjà été élaboré plusieurs années auparavant. À cette occasion, les mandats d'ingénieur et d'architecte-paysagiste avaient fait l'objet d'une procédure de marché public. Les études alors réalisées concernant les infrastructures souterraines demeurent utilisables. En revanche, l'aménagement de surface, jugé trop minéral, ne répond plus aux orientations actuelles et devra être entièrement repensé, notamment dans sa dimension paysagère. Les questions de circulation, de stationnement et d'un éventuel sens unique seront également réexaminées avec la DGMR, en coordination avec le réaménagement de la route du Village.

5.4 Place des Motalles

La place est en mauvais état et doit faire l'objet d'une réfection complète. La Municipalité examinera dans quelle mesure certaines prestations peuvent être assumées en interne afin de limiter les coûts. Le montant demandé est à considérer comme un montant de réserve.



5.5 Route de l'Alliaz

Le projet poursuit les étapes de réfection réalisées en 2024 et 2026. La structure de la route, historiquement constituée de couches minces et périodiquement gravillonnée afin de traiter les fissures, ne répond plus aux sollicitations du trafic actuel. Les problèmes de drainage et les effets de l'eau, notamment durant la période hivernale, contribuent également à sa dégradation. Une reconstruction durable est dès lors nécessaire. Cet axe devrait en outre gagner en importance avec le développement touristique en toutes saisons du secteur des Pléiades.

5.6 Baillaz D-E-F-G

Cette intervention poursuit la mise en œuvre du concept de liaison entre les réseaux d'eau potable des anciennes communes de Blonay et de Saint-Légier. Bien que la conduite concernée soit relativement récente, le tronçon est nécessaire aux futures interconnexions et aux nouveaux réservoirs. Le montant est inférieur à celui figurant au plan des investissements, le présent objet ne couvrant que la partie supérieure du secteur.

5.7 Chemin des Châbles

Le projet porte sur la réfection d'un court tronçon routier très dégradé. Aucun autre service communal n'est directement concerné.

5.8 Pont de Brent

Construit en 1900-1901 et recensé au patrimoine cantonal avec une note 2, le pont présente des dégradations nécessitant une intervention dans un délai d'environ trois ans. L'ouvrage est commun aux communes de Blonay-Saint-Légier et de Montreux ; les coûts sont répartis à parts égales. La Commune de Montreux assure la conduite du projet tout en rapportant régulièrement les avancements à la commune de Blonay-Saint-Légier. Des investigations préliminaires ont déjà été réalisées.

L'étude devra notamment comparer deux variantes destinées à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes : le maintien de deux trottoirs étroits ou l'aménagement d'un cheminement plus large d'un seul côté.

Des commissaires ont questionné la marge de 10 % prévue pour les divers et imprévus, jugée faible au regard des incertitudes liées à ce type d'ouvrage. M. Chevalley a indiqué que l'estimation avait été établie par un bureau spécialisé disposant d'une solide expérience des ouvrages d'art.

Le pont étant situé sur la RC 735, la commission s'est enquis d'une éventuelle participation financière du Canton. Il lui a été indiqué que le bureau d'ingénieurs examinerait cette possibilité et entreprendrait les démarches nécessaires, sans qu'une subvention puisse être tenue pour acquise à ce stade.

La commission a enfin relevé que le montant du crédit d'études indiqué dans le préavis de Montreux ne correspondait pas exactement à celui figurant dans le présent préavis. Après la séance, M. Cachin a précisé par courriel que le présent préavis avait été établi sur la base d'une version encore provisoire du préavis montreusien, dont plusieurs postes avaient ensuite évolué. Il a confirmé que les frais communs seraient répartis à parts égales et que les marges prévues pour l'ensemble des projets permettaient de maintenir le crédit global de CHF 1'387'000.– sans dépassement. La poursuite du projet suppose par ailleurs une décision correspondante de la Commune de Montreux.



6. Présentation des futurs crédits de réalisation

M. Chevalley a précisé que le regroupement retenu pour le présent crédit d'études ne serait pas repris à l'identique dans les futurs préavis de réalisation. Les chemins des Cerisiers et du Porteau (3.1) et la route de Tercier (3.3), déjà individualisés dans le plan des investissements, feront chacun l'objet d'un préavis distinct, tout comme le pont de Brent (3.8). Les autres objets seraient regroupés dans un même préavis.

7. Vœux de la commission

Concernant les futurs préavis de réalisation, la commission formule les vœux suivants :

1. une présentation claire de l'articulation de chaque projet avec la planification communale de la mobilité, ainsi que des mesures prévues pour les piétons et les cycles ;
2. une estimation plus détaillée des honoraires, précisant notamment les prestations comprises, leur base de calcul et les phases concernées ;
3. une indication claire de l'état d'avancement des procédures de marchés publics, précisant la procédure suivie, si les offres ont déjà été sollicitées, si une adjudication est intervenue (sous réserve de l'octroi du crédit par le Conseil communal) ;
4. la présentation, dans la mesure du possible, des objets intercommunaux dans des préavis distincts de ceux portant exclusivement sur des objets communaux ;
5. l'inscription, dans les conclusions de tout préavis regroupant plusieurs objets, du montant sollicité pour chacun d'eux sur une ligne distincte.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux d'études tels que présentés ci-dessus ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'387'000.- TTC ;
- de l'autoriser à avoir recours à l'emprunt si nécessaire.

Blonay, le jj/septembre 2026

Pour la Commission

Le Président

Laurent Volper

La Rapporteuse

Annalena Hellmüller